



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Séverine GANGA – Aurélie ISNARD.

Pouvoirs donnés : Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ
Yves DURAND à Céline CASTELLS
Elisabeth RABOUIN à Christiane BOYER

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BLANC

Délibération n° 2024/006 : Report des demandes de subvention 2023 au Conseil Départemental 13 sur l'année 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est indiqué à l'assemblée que le Conseil municipal a délibéré en 2023 pour diverses demandes de subventions auprès du Conseil Départemental 13.

Ces dossiers n'ont pas pu être examinés par la Commission permanente sur l'année 2023 ainsi il est proposé de redéposer ces dossiers en 2024. Une mise à jour du plan de financement a également été demandé.

Sur la base de ces éléments, il est proposé de solliciter le Conseil départemental 13 pour les projets et selon les plans de financement suivants :



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20240108-DEL-2024-006-DE
Date de télétransmission : 09/01/2024
Date de réception préfecture : 09/01/2024

| Opération | Montant HT | Plan de financement |
|---|-------------|---|
| Construction d'un 5 ^{ème} court de tennis en béton poreux avec éclairage public | 84 610 € | CD 13 : 59 227,00 € (70%) Commune : 25 383,00 € (30%) |
| Aménagement voie verte avec carrefour sécurisé – Chemin de la Malautière | 290 000 € | CD13 : 174 000,00 € HT (60%) Commune : 116 000,00 € HT (40%) |
| Reprise des enrobés du marché aux fruits et légumes | 84 668 € | CD13 : 59 268,00 € HT (70%) Commune : 25 400 € HT (30%) |
| Travaux sur les bâtiments communaux : mises en conformité électriques de plusieurs bâtiments et changement des portes sectionnelles du garage des services techniques | 80 966 € | CD13 : 56 676,00 € HT (70%) Commune : 24 290,00 € HT (30%) |
| Aménagement des voies d'accès à l'éco-quartier Cours du Loup / Pomeyrol (phase 1 : boulevard de la Fraternité) | 74 600 € | CD13 : 52 220,00 € HT (70%) Commune : 22 380,00 € HT (30%) |
| Acquisition de barrières amovibles anti-véhicule assassin et d'un dispositif de vidéosurveillance avec détection | 26 952,00 € | CD13 : 16 171,00 € HT (60%) Commune : 10 781,00 € HT (40%) |

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental 13 une aide financière pour les projets et selon les plans de financement suivants :



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20240108-DEL-2024-006-DE
Date de télétransmission : 09/01/2024
Date de réception préfecture : 09/01/2024

| Opération | Montant HT | Plan de financement |
|---|-------------|---|
| Construction d'un 5 ^{ème} court de tennis en béton poreux avec éclairage public | 84 610 € | CD 13 : 59 227,00 € (70%) Commune : 25 383,00 € (30%) |
| Aménagement voie verte avec carrefour sécurisé – Chemin de la Malautière | 290 000 € | CD13 : 174 000,00 € HT (60%) Commune : 116 000,00 € HT (40%) |
| Reprise des enrobés du marché aux fruits et légumes | 84 668 € | CD13 : 59 268,00 € HT (70%) Commune : 25 400 € HT (30%) |
| Travaux sur les bâtiments communaux : mises en conformité électriques de plusieurs bâtiments et changement des portes sectionnelles du garage des services techniques | 80 966 € | CD13 : 56 676,00 € HT (70%) Commune : 24 290,00 € HT (30%) |
| Aménagement des voies d'accès à l'éco-quartier Cours du Loup / Pomeyrol (phase 1 : boulevard de la Fraternité) | 74 600 € | CD13 : 52 220,00 € HT (70%) Commune : 22 380,00 € HT (30%) |
| Acquisition de barrières amovibles anti-véhicule assassin et d'un dispositif de vidéosurveillance avec détection | 26 952,00 € | CD13 : 16 171,00 € HT (60%) Commune : 10 781,00 € HT (40%) |

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »

20240108

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



[Faint, illegible text at the bottom of the page]